



Année scolaire
2022-2023

LIBRETTO

CESL-Carré d'As

En Bouley 6
1680 Romont
026 652 17 33



INFORMATIONS

A conserver
toute l'année



TABLE DES MATIERES¹

Absences	1
Congé (demande)	1
Maladie	1
Adresses et informations utiles	2
Autorisations	2
Bulletins scolaire	2
Camps et sorties	2
Calendrier scolaire	3
Collaboration famille-école	3
Déménagement et modification des données personnelles	4
Dentiste	4
Domages matériels ou corporels	4
Formation des professionnels	4
Horaire général	5
Intervenants externes	5
Matériel pour l'école	6
Repas de midi	7
Site internet	7
Smartphone	7
Transport	7
Pédibus	7
Taxi	8
Transports publics	8
Vêtements	8



¹ Les thématiques sont classées par ordre alphabétique et le masculin est utilisé dans ce texte uniquement dans le but d'en alléger la forme et d'en faciliter la lecture. Le terme « parents », utilisé dans ce document, désigne les représentants légaux de l'enfant.



ABSENCES

CONGÉ (DEMANDE)

Il est recommandé de fixer les rendez-vous médicaux hors du temps scolaire. Ceci n'étant pas toujours possible, s'ils ont lieu pendant l'école, merci d'informer au plus tôt l'enseignant. Bien entendu, le chauffeur de taxi doit également être mis au courant si le transport n'a pas lieu.

Si, exceptionnellement, un congé doit être demandé, les parents peuvent remplir la fiche de demande de congé, disponible sur le site internet (<https://cesl-carre-d-as.ch/>) ou la demander à l'enseignant. La demande de congé, dûment motivée, doit être présentée à l'enseignant, au moins une semaine à l'avance. Ce dernier remet la demande à la direction du CESL-Carré d'As.

Pour rappel, le règlement d'application de la loi scolaire oblige à restreindre l'octroi d'un congé. Un congé extraordinaire peut être accordé à un élève, uniquement pour des motifs justifiés. La prolongation de vacances n'est pas un motif justifié.² En principe, la demande de congé est ensuite traitée par l'autorité compétente, à savoir la direction du CESL-Carré d'As, sans droit de recours en cas de refus.

Depuis la rentrée 2022, le canton de Fribourg introduit la notion de « jours de congé JOKER » dans les écoles. Cela signifie que **les parents peuvent, si nécessaire, choisir 4 demi-jours de congé par an et par enfant, sans devoir en justifier le motif**. Ces jours ne peuvent pas être pris lors de journées spéciales tels que le premier jour d'école, une journée culturelle ou sportive, une course d'école ou un camp. Une fiche de demande de congé JOKER est également disponible sur le site internet de l'école.

MALADIE

En cas de maladie de l'enfant, les parents ont l'obligation d'informer trois instances : le chauffeur de taxi, l'enseignant et le secrétariat de l'école, avant le début de la classe. L'enfant malade reste à domicile afin de favoriser sa guérison dans un environnement propice et d'éviter toute contagion au sein de l'école.



- Si l'absence de l'enfant n'est pas annoncée, le secrétariat tentera de joindre les parents aux différents numéros de téléphone dont il dispose.
- Si le secrétariat ne peut joindre les parents et qu'il ne peut pas vérifier pourquoi l'enfant n'est pas présent, la direction de l'école signalera la disparition de l'enfant à la police.

Un certificat médical est nécessaire dès que l'absence dépasse trois jours de classe.

² Selon une directive toujours en vigueur, « les motifs de convenance personnelle, les loisirs, les voyages ou les départs en vacances ne constituent en aucun cas un motif justifiant un congé ni à la fin de l'année scolaire, ni à un autre moment de l'année. Les demandes de congé motivées par une anticipation ou une prolongation de vacances doivent clairement être rejetées, même lorsque le billet d'avion a déjà été acheté. » (Directives DICS, 27 avril 2010)



ADRESSES ET INFORMATIONS UTILES

Anne Rodi
Directrice
CESL-Carré d'As
En Bouley 6
1680 Romont
anne.rodie@edufr.ch



026 652 17 33
079 366 09 79 (en cas d'urgences)

Secrétariat
Florence Paccaud et Joëlle Ducry-Cotting
CESL-Carré d'As
En Bouley 6
1680 Romont
secretariat@cesl-carre-d-as.ch



026 652 17 33

AUTORISATIONS

A la rentrée, les parents complètent un document qui concerne diverses autorisations et ils le retournent au CESL-Carré d'As par courriel ou en version papier. Ce document définit les autorisations pour :

- un droit à l'image : photos et vidéos (pour formation des stagiaires, appareils de communication des élèves, gazette de l'école...) ;
- des déplacements en voiture privée : pour des activités ou sorties particulières ;
- l'administration de médicaments.



Le personnel du CESL-Carré d'As est très sensible à la confidentialité et au maintien du secret professionnel. La direction désire toutefois encourager les parents à accepter la diffusion des images à l'interne. En effet, se voir dans le journal de l'école, s'observer sur une vidéo tournée lors d'une fête sont autant de moments qui stimulent l'élève, le motivent, renforcent la cohérence entre l'école et la famille, lui permettent de renforcer ses représentations, de s'orienter plus facilement dans le temps, de s'exprimer, de raconter... Ils apportent joie et vie dans l'école. En revanche, les professionnels veillent à ne pas diffuser ces images hors du contexte scolaire.

BULLETINS SCOLAIRE

Les livrets scolaires sont remis aux parents deux fois par an, en janvier et peu avant la fin de l'année scolaire. Une fois signés, ils sont **rapidement retournés en classe.**

CAMPS ET SORTIES

Dès son plus jeune âge (environ 6 ans), l'élève **participe à différentes sorties**, en lien avec le projet pédagogique envisagé pour lui et pour sa classe. Il peut s'agir de sorties dans la nature, de visite de musées, de découverte d'une ferme... Des journées de sport sont proposées en hiver : escalade, ski, luge, patinage... Chaque année, **un camp** peut être organisé pour les élèves entre 6 et 18 ans. Il peut durer entre 1 et 4 nuits, se dérouler dans des endroits variés : école, camping, chalet, auberge de jeunesse... Les activités proposées s'inscrivent à nouveau dans le projet de l'élève et de sa classe. Ainsi, le « vivre ensemble » peut être travaillé, parallèlement au développement de nouvelles connaissances (animaux, lieux, thème spécifique...).





Les informations concernant les sorties ou les camps sont transmises par l'enseignant, en temps voulu.

CALENDRIER SCOLAIRE

L'année scolaire compte 185 jours de classes. Les jours de congé officiels sont présentés dans le calendrier ci-dessous, auquel il faut ajouter le **1 mai 2023** (lundi : congé uniquement pour les élèves) et le **9 juin 2023**, (vendredi : congé pour le pont de la Fête-Dieu).

2022	Août		August		
Lu Mo	1	8	15	22	29
Ma Di	2	9	16	23	30
Me Mi	3	10	17	24	31
Je Do	4	11	18	25	
Ve Fr	5	12	19	26	

2022	Septembre		September		
Lu Mo		5	12	19	26
Ma Di		6	13	20	27
Me Mi		7	14	21	28
Je Do	1	8	15	22	29
Ve Fr	2	9	16	23	30

2022	Octobre		Oktober		
Lu Mo		3	10	17	24
Ma Di		4	11	18	25
Me Mi		5	12	19	26
Je Do		6	13	20	27
Ve Fr		7	14	21	28

2022	Novembre		November		
Lu Mo	31	7	14	21	28
Ma Di	1	8	15	22	29
Me Mi	2	9	16	23	30
Je Do	3	10	17	24	
Ve Fr	4	11	18	25	

2022	Décembre		Dezember		
Lu Mo		5	12	19	26
Ma Di		6	13	20	27
Me Mi		7	14	21	28
Je Do	1	8	15	22	29
Ve Fr	2	9	16	23	30

2023	Janvier		Januar		
Lu Mo	2	9	16	23	30
Ma Di	3	10	17	24	31
Me Mi	4	11	18	25	
Je Do	5	12	19	26	
Ve Fr	6	13	20	27	

2023	Février		Februar		
Lu Mo		6	13	20	27
Ma Di		7	14	21	28
Me Mi	1	8	15	22	
Je Do	2	9	16	23	
Ve Fr	3	10	17	24	

2023	Mars		März		
Lu Mo		6	13	20	27
Ma Di		7	14	21	28
Me Mi	1	8	15	22	29
Je Do	2	9	16	23	30
Ve Fr	3	10	17	24	31

2023	Avril		April		
Lu Mo		3	10	17	24
Ma Di		4	11	18	25
Me Mi		5	12	19	26
Je Do		6	13	20	27
Ve Fr		7	14	21	28

2023	Mai		Mai		
Lu Mo	1	8	15	22	29
Ma Di	2	9	16	23	30
Me Mi	3	10	17	24	31
Je Do	4	11	18	25	
Ve Fr	5	12	19	26	

2023	Juin		Juni		
Lu Mo		5	12	19	26
Ma Di		6	13	20	27
Me Mi		7	14	21	28
Je Do	1	8	15	22	29
Ve Fr	2	9	16	23	30

2023	Juillet		Juli		
Lu Mo	3	10	17	24	31
Ma Di	4	11	18	25	
Me Mi	5	12	19	26	
Je Do	6	13	20	27	
Ve Fr	7	14	21	28	

- 25.08 : Début de l'année scolaire
- 17.10-28.10 : Vacances d'automne
- 01.11 : Toussaint
- 08.12 : Immaculée Conception
- 26.12-06.01 : Vacances de Noël
- 01.05 : 1^{er} mai
- 18.05-19.05 : Ascension
- 29.05 : Pentecôte
- 08.06-09.06 : Fête-Dieu
- 07.07 : Dernier jour de classe

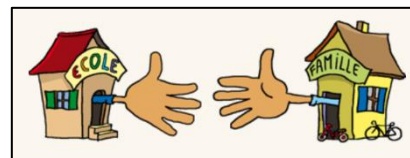


COLLABORATION FAMILLE-ÉCOLE

Le CESL-Carré d'As encourage le partenariat entre les familles et l'école. En effet, une étroite collaboration est indispensable pour assurer un développement harmonieux de l'enfant. Se rencontrer, échanger permet de renforcer la collaboration ; de s'informer mutuellement sur les activités réalisées (à la maison, en classe ou en thérapie) ; de projeter ensemble des objectifs réalistes et constructifs ; d'évaluer les progrès en considérant les possibilités, les ressources et les difficultés de l'enfant ; et finalement, d'envisager ensemble son orientation scolaire ou professionnelle.



Une ou plusieurs réunions ont lieu durant l'année. La présence des deux parents est souhaitée. Il est important que lorsqu'un rendez-vous est fixé, les parents s'y rendent impérativement. Un report exceptionnel peut être annoncé au plus tard 24 heures à l'avance. La fréquence des réunions est fixée en fonction des besoins, que ce soit pour la classe ou pour les thérapies. Outre les réunions (réseaux), plusieurs modes d'échange et de communication sont encouragés au sein de l'école : téléphone, carnet de communication (papier ou électronique), présentation ou partage de travaux, expositions, fêtes, visites... Les parents peuvent prendre rendez-vous auprès des enseignants ou des thérapeutes pour rendre visite à leur enfant pendant ou hors des heures de classe, les professionnels indiquant un éventuel moment opportun. Une entrée dans l'école sans invitation n'est pas possible. Toutefois, dans un cadre horaire défini, les partenaires de l'école auront du plaisir à recevoir les parents qui pourront manifester leur intérêt pour leur travail de l'enfant.



DÉMÉNAGEMENT ET MODIFICATION DES DONNÉES PERSONNELLES

En cas de déménagement en cours d'année scolaire ou de changement de données personnelles (n° de téléphone...), les parents avertissent au plus tôt le secrétariat du CESL-Carré d'As, si possible par mail : secretariat@cesl-carre-d-as.ch ou par tél : 026 652 17 33

DENTISTE

Pour les enfants entre 4 et 18 ans, un contrôle dentaire est assuré par le service dentaire cantonal. **L'examen et les soins sont obligatoires** (loi du 16 novembre 1971). **Seuls en sont dispensés, sur présentation préalable d'une attestation, les enfants en traitement auprès d'un médecin-dentiste privé.** Les parents assument les frais de traitement.



Contact : Service dentaire scolaire/ CO de la Glâne / CP220 / 1680 Romont / 026 305 86 91

DOMMAGES MATÉRIELS OU CORPORELS

Les dommages matériels causés par un enfant aux autres élèves et/ou aux enseignants sont couverts par la Vaudoise Assurances, moyennant une franchise de 100 CHF à la charge des parents. Les dommages corporels sont à la charge des parents, par le biais de leur assurance personnelle. Tous les dégâts causés au mobilier ou à l'immobilier sont facturés à leurs auteurs (vitres, portes, stores, matériel scolaire et de sport, livres, jeux...). Il est important que les parents soient en possession d'une assurance responsabilité civile privée pour faire face à ces situations.



FORMATION DES PROFESSIONNELS

Les professionnels du CESL-Carré d'As sont des personnes engagées dans leur pratique, qui cherchent à poursuivre leur formation, afin d'être au courant des nouveautés, des nouvelles démarches, tant sur les plans pédagogique, éducatif que thérapeutique. En principe, ils se forment hors du temps de classe.



Cependant, les formations ont parfois lieu en même temps que les horaires scolaires. Des remplaçants peuvent alors assurer la relève, pour les enseignants. Dans la mesure du possible, les séances de thérapie sont remplacées. Le CESL-Carré d'As entretient des liens étroits avec différents établissements de formation tels que des universités, hautes écoles ou écoles. Soucieux de permettre aux jeunes professionnels de développer leurs compétences pratiques, il accueille en son sein de nombreux stagiaires (pour des durées allant de 1-2 jours à une année), qui travaillent en collaboration et sous la supervision des professionnels formés (éducateurs et enseignants spécialisés, thérapeutes...).



HORAIRE GÉNÉRAL

L'horaire général des classes est le suivant :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : **8h30-15h30**
- Mercredi : **8h30-11h30**



A la veille de vacances scolaires, l'école se termine à **15h00**.

A l'école, deux horaires co-existent, le repas de midi se déroulant en deux services. Ainsi, pour les classes 3-4-5-7-8-9-10-11-12-13-14, l'horaire est : 8h30-11h30 et 13h00-15h30 (pause du matin : 9h45-10h15). Pour les classes 15-16-17-18-19-20, l'horaire s'organise de la manière suivante : 8h30-12h15 et 13h45-15h30 (pause du matin : 10h15-10h45).

En fonction des degrés de scolarité, le temps de présence à l'école diffère, à savoir :

- 1H : 5 demi-journées (*en principe*)
- 2H : 7 demi-journées (*en principe*)
- 3H-4H : 8 demi-journées (*en principe*)
- Dès la 5H : école à plein temps (9 demi-journées, *en principe*).

Pour rappel, le CESL-Carré d'As est une école spécialisée, accueillant des élèves de 1H à la postscolarité (18 ans). Comme dans tout établissement scolaire, la grille hebdomadaire est celle d'une école. Les différents domaines disciplinaires sont abordés : langue, mathématiques et sciences de la nature, sciences humaines et sociales, corps et mouvements. Ainsi, le travail au niveau de la lecture, de la communication, de l'écriture, des mathématiques, des activités créatrices, de l'éveil sensoriel, de l'éducation physique ou nutritionnelle s'avère central. En fonction des besoins particuliers de l'élève, la grille hebdomadaire peut être ajustée, se focalisant plus ou moins sur certains aspects du développement, notamment en matière de formation générale (MITIC, santé et bien-être, choix et projets personnels, vivre ensemble, interdépendances...).

Pour tous les élèves, un accompagnement spécifique est réalisé, toujours en lien avec le Plan d'Etudes Romand (PER), au niveau des capacités transversales, soit des capacités de l'élève à collaborer, communiquer, développer ses stratégies d'apprentissage ou encore réfléchir à sa propre manière d'apprendre ou de fonctionner (auto-évaluation).

INTERVENANTS EXTERNES

Plusieurs personnes externes interviennent dans la vie de l'école et permettent aux élèves de s'ouvrir au monde et de s'informer.



Ainsi, régulièrement, comme dans tout établissement scolaire, le CESL-Carré d'As accueille des spécialistes de la prophylaxie dentaire, de l'éducation routière, de l'éducation à la santé sexuelle ou de la brigade des mineurs. D'autres intervenants peuvent également être sollicités : pompiers, samaritains ou spécialistes divers tels que membres de REPER (prévention des addictions et des comportements à risque dans le monde numérique), de la COSEDEC (Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets) ou encore de TatouT (école d'autoprotection, prévention de la violence). Les interventions de spécialistes sont planifiées en fonction des besoins des classes et des élèves.



MATÉRIEL POUR L'ÉCOLE

Pour venir au CESL-Carré d'As, l'élève a besoin d'avoir le matériel suivant :

- **Un sac d'école** qui contient au minimum :
 - un plumier vide ;
 - une paire de pantoufles ;
 - un tablier ou une grande chemise pour le bricolage et la peinture ;
 - un autre tablier ou une autre grande chemise pour la cuisine ;
 - des mouchoirs en papier ;
 - un gobelet contenant une brosse à dents et du dentifrice ;
 - si nécessaire, des habits ou du matériel de rechange (culottes, langes, serviettes...).

Il est fréquent que juste avant le début de l'année scolaire, l'enseignant de votre enfant vous transmette une liste plus détaillée du matériel nécessaire en classe.
- **Un sac de sport** qui contient, pour l'éducation physique :
 - un training ou des shorts et un pull à manches courtes ;
 - des chaussures de sport avec des semelles non marquantes ;
 - un linge de bain et un produit de douche (*selon la demande de l'enseignant*).
- **Un sac de sport** qui contient, pour la piscine :
 - un costume de bain ;
 - un linge de bain et un produit de douche
 - un bonnet est conseillé.
- **Matériel spécifique :**
Certains élèves ont des besoins spécifiques et disposent de moyens auxiliaires (lunettes, ordinateurs, appareils de communication, chaises, attelles...) qu'ils amènent régulièrement en classe.
- **Médicaments :**
Si l'enfant prend un (des) médicament(s) de manière systématique ou selon un protocole particulier en cas de crise (trouble de l'attention, épilepsie, asthme...), les parents informent dès que possible l'enseignant responsable. Celui-ci renseignera le secrétariat (informations de santé confidentielles) afin que la prise de médicaments ou les protocoles puissent être suivis par d'éventuels remplaçants. Ainsi, **des informations complètes sur la médication habituelle, les protocoles en cas de crises, les personnes à contacter... doivent être fournies par écrit aux enseignants.** De même, si nécessaire, ces informations doivent également être communiquées aux chauffeurs de taxi.





Si l'enfant doit prendre un médicament à l'école, celui doit être remis au chauffeur lors du transport. Le chauffeur le retransmettra directement à l'enseignant.

Remarque générale : tout le matériel individuel doit être marqué du nom et du prénom de l'enfant/initiales (vêtements de sport, médicaments...)

REPAS DE MIDI

Le label santé « Fourchette Verte » a été décerné à la cuisine de l'école, en juin 2022. Le CESL-Carré d'As est attentif à proposer une alimentation équilibrée, aussi bien au repas de midi qu'à la collation du matin.



La participation financière des parents s'élève à **9.50 CHF par repas** (collation du matin et dîner). Une facture est adressée aux parents par l'administration de la Fondation Handicap Glâne, à la fin de chaque trimestre (fin mars, fin juin, fin septembre et fin décembre). Lors d'un éventuel camp, la pension journalière s'élève à 18 CHF. En cas de difficulté pour assurer le financement des repas, les parents peuvent s'adresser à Pro Infirmis pour un soutien financier. Pour pouvoir être prise en considération, la demande doit être faite au tout début de l'année scolaire.

Si l'enfant suit un régime particulier, il est indispensable d'avertir l'école dès que possible (par l'intermédiaire de l'enseignant). Celui-ci informera le secrétariat ainsi que Sandra Corpataux, la cuisinière. En cas de régime spécifique prescrit par le médecin, les parents fournissent l'ordonnance médicale, ainsi qu'une liste des aliments ou produits recommandés, à l'enseignant ainsi qu'au secrétariat de l'école.

SITE INTERNET

Des informations concernant l'école sont disponibles sur le site internet, à l'adresse : <https://cesl-carre-d-as.ch/>
Un développement du site et de son interactivité est en cours.



SMARTPHONE

A l'entrée dans le bâtiment scolaire, le smartphone, la montre connectée, le lecteur MP3, les écouteurs ou les jeux électroniques... doivent être éteints et rangés durant toute la période d'école. En cas d'utilisation abusive, ils devront être remis à l'enseignant qui les restituera à l'élève, en fin de journée.



TRANSPORT

PÉDIBUS

En principe, les élèves habitant la commune de Romont, dans un périmètre relativement proche de l'école viennent à l'école à pied. Ils peuvent être accompagnés par leurs parents ou par un proche.





Un service de pédibus (accompagnement d'un adulte sur le trajet de l'école) peut être organisé pour les élèves habitant le quartier.

TAXI

Selon les régions, les transports sont assurés par les entreprises ou les personnes ci-dessous :



- **Taxis Romontois** : 026 655 10 10 (Centrale)
info@taxi-romontois.ch

Le numéro du(des) chauffeur(s) qui transportent l'élève sont directement communiqués à la famille par la compagnie de taxis.

- **Taxis Azur** : 079 246 87 36 (Nadine Musy)
079 691 06 82 (Olivier Curty)
info@taxi-romontois.ch

Une **charte**, signée en début d'année scolaire par les parents, l'élève et le(s) chauffeur(s), clarifie les droits et devoirs de chacun des partenaires durant le transport. En cas de comportements inadéquats de l'élève, le CESL-Carré d'As se réserve le droit de réanalyser cette prestation et de la suspendre, si nécessaire.

Si l'enfant rencontre un problème ou besoin particulier durant les trajets, il est important d'en parler au chauffeur, à l'enseignant et/ou à la direction.

TRANSPORTS PUBLICS

Pour les plus élèves plus âgés, un projet transport public peut être mis sur pied avec l'équipe pédagogique. Si l'élève se déplace en bus ou train, une demande signée par les parents, accompagnée d'une photo passeport doit être remise au secrétariat au mois de juin, afin d'obtenir un abonnement qui sera envoyé au domicile, pour la prochaine rentrée scolaire.

VÊTEMENTS

Chaque élève vient au CESL-Carré d'As avec une tenue vestimentaire propre et adaptée à la fréquentation d'un établissement scolaire. Son habillement varie en fonction de la météo du jour ainsi que des activités prévues. En effet, les élèves sortent en récréation par tous les temps. Certains jours, des activités nécessitant un habillement spécifique sont organisées (école en forêt, sortie d'été, ski...).





Anne Rodi
Pascale Zermatten
Sonia Monney